



Avez-vous des questions ou souhaitez-vous des informations supplémentaires ?

Envoyez un courriel au frontdesk à l'adresse suivante question@mi-is.be

*Ou prenez contact avec nous au **02 508 85 86***

Service	Votre lettre du	Vos références	Nos références	Date	Annexe(s)
---------	-----------------	----------------	----------------	------	-----------

Objet : consultation relative au deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile - compte rendu des groupes de travail

A. Introduction

Le 17 juin 2016 s'est tenue une consultation relative au deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile. Cette consultation a été organisée à l'occasion d'une réunion extraordinaire de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020.

Le Programme national de réforme de 2015-2016 prévoit en effet l'élaboration d'un deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile 2015-2019, à rédiger en concertation avec les Régions et Communautés. Un premier projet de plan d'action a été présenté lors de cette réunion extraordinaire de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020. Le projet émane d'un groupe de travail temporaire dans lequel siègent les administrations compétentes en matière de lutte contre la pauvreté au sein des autorités fédérales et des entités fédérées.

Pendant la consultation, les stakeholders ont été invités à formuler leurs suggestions et recommandations concrètes concernant ce projet de plan d'action. La Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020 tient lieu d'organe de concertation central pour la préparation et le suivi de la politique belge et européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Son rôle central dans la participation des stakeholders est dès lors essentiel pour la rédaction du deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile.

B. Ordre du jour de la consultation

9h - 9h30 : Accueil

9h30 - 9h45 : Ouverture par la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté (excusée)

9h45 - 10h : Contextualisation et explication de la méthode de travail par monsieur Julien Van Geertsom, président du SPP Intégration sociale et président de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020

10h00 – 10h15 : Pauvreté infantile en Belgique, bilan de la situation par monsieur Rudi Van Dam, président du groupe de travail MOC sociale Indicateurs - Europe 2020

10h15 – 11h45 : Groupes de travail simultanés sur chacun des piliers du plan d'action. Ces piliers sont :

- pilier 1 : accès à des ressources adéquates
- pilier 2 : accès à des services abordables de qualité
- pilier 3 : droit de participation des enfants

11h45 – 12h15 : Feedback des groupes de travail en séance plénière, aperçu des recommandations clés

12h15 : Annonce des étapes suivantes par monsieur Julien Van Geertsom

12h30 : Fin

C. Participants à la consultation

Tous les membres de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020 ont été conviés à la consultation.

Un groupe d'acteurs clés dans la lutte contre la pauvreté infantile et la promotion du bien-être des enfants en situation précaire a également été invité. Font partie de ce groupe d'acteurs clés : l'UNICEF, la Commission nationale pour les droits de l'enfant, le Réseau belge de lutte contre la pauvreté, le Netwerk tegen Armoede, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le Gezinsbond, la Ligue des familles, Kind & Gezin, l'Office de la naissance et de l'enfance, Kaleido DG, les fédérations de CPAS, le groupe de travail MOC sociale Indicateurs - Europe 2020, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse et SOS Villages d'enfants.

La liste des organisations ayant effectivement participé à la consultation se trouve en annexe (annexe 1).

D. Compte rendu de la consultation

1. Ouverture par la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté

La secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, madame Elke Sleurs, était excusée.

2. Contextualisation et explication de la méthode de travail par monsieur Julien Van Geertsom, président du SPP Intégration sociale et président de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020

Monsieur Van Geertsom cadre l'élaboration du deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile à l'aide du powerpoint joint en annexe (annexe 2).

Monsieur Van Geertsom s'attarde notamment sur le contexte politique national et européen dans lequel s'inscrit le deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile, sur le groupe de travail administratif temporaire qui a rédigé un premier projet de plan d'action ainsi que sur le but, le groupe cible et les grandes lignes du plan d'action.

Le projet de deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile entend s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté infantile et éviter toute politique fragmentée en s'appuyant sur une approche intégrée assortie d'objectifs communs. Le plan d'action vise une forte synergie entre les différents niveaux et domaines politiques. Loin d'être une simple énumération des mesures prises dans les différents plans existants, ce plan comporte un éventail d'actions communes liées à des thèmes essentiels pour la lutte contre la pauvreté infantile.

Le projet de plan d'action suit la structure de la recommandation européenne 'Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité'. Cette recommandation appelle les États membres à mettre en place des stratégies intégrées basées sur l'approche des 3 piliers. Les 3 piliers sont (1) accès à des ressources adéquates, (2) accès à des services abordables de qualité et (3) droit de participation des enfants.

Le rapport d'information du Sénat sur la collaboration nécessaire entre les autorités fédérales et les Régions et Communautés en vue d'une approche commune en matière de lutte contre la pauvreté infantile dans notre pays a servi de fil rouge pour l'élaboration du projet de plan d'action. Monsieur Van Geertsom souligne l'importance de ce document politique approuvé à l'unanimité, dépassant les frontières des partis et des entités.

<http://www.senat.be/www/?Mlval=/dossier&LEG=6&NR=162&LANG=fr>

3. Pauvreté infantile en Belgique, bilan de la situation par monsieur Rudi Van Dam, président du groupe de travail MOC sociale Indicateurs - Europe 2020

Monsieur Rudi Van Dam dévoile les principales tendances dans le domaine de la pauvreté infantile en Belgique, à l'aide du powerpoint joint en annexe (annexe 3).

4. Principales questions et recommandations formulées par les stakeholders

Les discussions se sont déroulées au sein de trois groupes de travail simultanés, chacun s'étant consacré à l'un des piliers du plan d'action. Ces piliers sont :

- Pilier 1 : accès à des ressources adéquates
- Pilier 2 : accès à des services abordables de qualité
- Pilier 3 : droit de participation des enfants

Chaque groupe de travail a suivi le même canevas.

- Le président du groupe de travail présente le projet de plan national de lutte contre la pauvreté infantile.
- Un stakeholder clé formule son point de vue.
- Discussion en groupe basée sur deux questions concrètes. Ces questions sont : Quels sont les thèmes pour lesquels les responsables politiques devraient développer des actions communes ? Partant du projet à disposition, quelles actions concrètes les autorités fédérales et les Régions et Communautés pourraient développer ensemble, quelles actions du projet sont jugées bonnes et quelles actions devraient être ajoutées ?
- Formulation de recommandations clés.

4.a Principales questions et recommandations formulées pour le pilier 1 (accès à des ressources adéquates)

Président du groupe de travail : Julien Van Geertsom, président du SPP Intégration sociale

Acteur clé : David Praile, Réseau belge contre la pauvreté

Le groupe de travail formule les recommandations suivantes en vue de l'adaptation du deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile :

- Rendre les actions concrètes et explicites afin de clarifier le lien avec les thèmes identifiés dans le plan d'action. Les actions sont peu ambitieuses sous leur formulation actuelle.
- L'action relative à la garantie pour la jeunesse ne peut se limiter à proposer des stages et des formations et à partager des bonnes pratiques. L'action doit viser la création d'emplois.
- Les allocations familiales sont un moyen majeur de lutter contre la pauvreté infantile. Inclure une action ambitieuse qui s'attache à accroître la sélectivité dans l'octroi des allocations familiales et ne soumettre l'octroi des allocations familiales à aucune condition. Le groupe de travail plaide pour une évaluation des systèmes d'allocations familiales et demande de réaliser un test d'impact sur la pauvreté en 2019.
- Les Régions et Communautés sont appelées à partager leurs expériences afin de réduire le coût de l'enseignement et d'aboutir à un enseignement gratuit.
- Instaurer rapidement des mesures universelles permettant d'augmenter les plus bas revenus (par ex. indemnité alimentaire). Un 'return on investment' positif est assuré (étude du Bureau fédéral du plan).

Nous retenons de la discussion :

- qu'il faut veiller à ne pas reporter la responsabilité de la pauvreté sur l'individu alors qu'il s'agit d'une responsabilité collective. Le projet MIRIAM doit y prêter attention.
- qu'une vaste évaluation des projets est toujours indiquée.

- l'appel à une prise en compte des éventuels effets néfastes des actions de protection sociale. Les mesures transitoires doivent permettre d'éviter que les personnes touchées par la pauvreté n'aient plus accès à certains services en raison de l'introduction d'une mesure.
- l'appel lancé aux autorités fédérales afin qu'elles exécutent les dispositions de l'accord de gouvernement destinées à augmenter les plus bas revenus jusqu'au seuil de pauvreté européen dès 2017.
- que le plan d'action offre une chance unique aux ministres compétents de prendre des engagements clairs et concrets.

4.b.Principales questions et recommandations formulées pour le pilier 2 (accès à des services abordables de qualité)

Président du groupe de travail : Laurence Noël, Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale

Acteur clé : ASBL Badje, Séverine Acerbis

Le groupe de travail formule les recommandations suivantes en vue de l'adaptation du deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile :

- Obligation scolaire dans un enseignement maternel de meilleure qualité, non conditionnalisée et flexible (entre 2,5 et 5 ans). Si on abaisse l'obligation scolaire à 3 ans, il ne faut pas la découpler de la qualité! L'abaissement de l'obligation scolaire ne peut se faire que dans un contexte de qualité (ce n'est pas parce qu'on oblige à fréquenter l'école qu'il s'agit d'une école de qualité) et il ne faut pas conditionnaliser l'obligation scolaire aux allocations familiales.
- Réfléchir à un allongement de la formation initiale des enseignants et à une professionnalisation de tous les acteurs de la petite enfance (accueillantes, milieux de l'accueil de l'enfance, enseignants, ...), il faut y inclure des outils réflexifs qui intègrent la question de la pauvreté (aussi pour tous les professionnels).
- Travailler de manière plus intégrée et transversale, décloisonner le système scindé de la petite enfance. Considérer l'enfant et le système d'accueil et d'éducation dans la globalité, tracer des liens et ponts. Importance de la mise en réseaux des milieux d'accueil > intérêt des plateformes locales de lutte contre la pauvreté infantile (« les enfants d'abord ») car pluridisciplinaires.
- Réfléchir aux normes qui incluent tout le monde et qui conviennent à tout le monde pour faire en sorte que les familles précarisées aient envie de fréquenter les services.
- Faire des services de qualité: attention très importante (ce qui implique une formation et une professionnalisation intenses de tous les acteurs) et permettre la gratuité: réelle, possible et facilitée (dans les structures d'accueil de la petite enfance, à l'école, pour les loisirs, ...).
- Baisser les seuils financiers et administratifs qui sont des réels freins à l'accès... (simplification des procédures, travail de réseau des professionnels de terrain évitant aux publics de réexpliquer sans cesse leurs problèmes...) pour augmenter une réelle accessibilité.
- Pour la petite enfance, il y a lieu d'envisager une gratuité effective de l'accueil pour les populations ayant les plus bas revenus.

Nous retenons de la discussion :

- que le plan d'action doit prendre garde à l'éventuelle stigmatisation due aux actions visant des groupes cibles spécifiques (par ex. les mineurs non accompagnés, les Roms, etc.). Il faut s'intéresser à l'enfant en général avec une vision sur ces droits.
- que la Belgique dispose d'une gamme de services étendue mais que ces services n'atteignent pas toujours le groupe cible. Aller chercher proactivement le groupe cible peut aider.
- que tous les enfants des primo-arrivants soient inclus dans le plan.
- l'importance de rappeler l'importance et le bénéfice de l'accueil des enfants dès le plus jeune âge dans des structures. Manque de conscience collective des enjeux de la petite enfance, du rôle crucial des premières années de la vie, déterminantes, de l'énorme potentiel qu'elles représentent dans la lutte contre la pauvreté infantile
- que l'accueil extrascolaire présente lui aussi un impact énorme dans la lutte contre la pauvreté des enfants.
- qu'il faudrait faire campagne nationale sur l'importance de l'accueil de l'enfance, des loisirs et de l'extrascolaire.
- Il faudrait questionner la mesure de réduction d'impôts pour frais de garde qui correspond à une « intervention financière » conséquente du fédéral dans l'accueil de l'enfance. Elle ne profite toutefois qu'à ceux qui bénéficient d'une place d'accueil et qui peuvent « réduire leur impôt ».

4.c. Principales questions et recommandations formulées pour le pilier 3 (droit de participation des enfants)

Président du groupe de travail : Carine Jansen, Service public de Wallonie - Direction interdépartementale de la cohésion sociale (DiCS)

Acteur clé : Naima Charkaoui, Commissariat aux droits de l'enfant de la Communauté flamande

Rapporteur : Véronique Duchenne, Conseil supérieur national des personnes handicapées

Le groupe de travail formule les recommandations suivantes en vue de l'adaptation du deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile :

- Formation aux droits de l'enfant pour tous les acteurs du terrain
- Individualisation des droits : dossier individuel de l'enfant transversal, qui le rende indépendant de la situation familiale, mais dans le respect du secret professionnel des données partagées (ex. mutuelle, allocation familiale,...)
- Suivi sur le long terme de l'enfant
- Participation volontaire de l'enfant et devant correspondre à un processus de construction commune du début à la fin ; ce ne peut être une simple consultation de l'enfant
- Universalisme proportionné : développement de politiques universelles touchant tous les enfants, mais couplées à des politiques ciblées répondant à la situation des enfants pauvres

Nous retenons de la discussion :

- l'appel à développer des actions autour des thèmes suivants : rendre les enfants visibles ; les rendre porteurs de droits (dossier individualisé en nom propre, en soins de santé, accès aux transports, loisirs...) ; participer avec les autres acteurs et accès aux services (ex. structures d'accueil des enfants), comment faire entendre sa voix ? et prendre en compte et intégrer leurs demandes et leurs voix: méthodologie, outils, instruments d'évaluation.
- qu'actuellement le 'label villes et communes amis des enfants' est développé surtout dans les communes riches qui ont le plus de moyens. Pourquoi ne pas labelliser sur la base du degré de pauvreté de la commune? Idée d'universalisme proportionné.
- au sujet des freins à la participation : l'appel à développer une méthodologie pour faire parler les enfants eux-mêmes sur ces freins et pas uniquement tels qu'ils sont vus par les professionnels.
- l'importance de veiller aussi à intégrer les freins liés au vécu de l'enfant et pas uniquement les freins structurels.
- l'importance d'inscrire le principe de la participation des enfants dans tous les plans des entités.
- l'importance de chercher des moyens d'aider les écoles, les associations parascolaires... à donner une voix aux enfants.
- l'importance d'un travail de sensibilisation des acteurs de terrain et professionnels dès le plus jeune âge et tout au long de la vie sur la participation des enfants
 - adapter parcours de formation initiale et continuée
 - examiner aussi processus et méthodologie
 - attention particulière aux enfants en situation fragile (immigration, enfants hospitalisés, enfants handicapés) sans être stigmatisant
- lorsque les enfants sont consultés, vérifier que les plus pauvres le soient aussi et prévoir un accompagnement pour les enfants en difficulté cf. universalisme proportionné.
- l'importance de vérifier que les moyens consacrés aux enfants soient bien affectés aux enfants.

5. Étapes suivantes

Monsieur Van Geertsom annonce les prochaines étapes. Ces étapes sont :

- Les stakeholders peuvent communiquer leurs remarques supplémentaires par écrit au groupe de travail administratif temporaire (via le SPP Intégration sociale).
- Le groupe de travail administratif temporaire transmettra le compte rendu de la consultation, inclusion faite des recommandations formulées par les groupes de travail, à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté.
- Après réception du feedback concernant le processus politique, le groupe de travail administratif temporaire en fera part à la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020 et aux acteurs clés identifiés dans la lutte contre la pauvreté infantile.

